



▪ DIRECTION DU TRANSPORT ET DES SOURCES

**CERTIFICAT D'APPROBATION D'EXPEDITION
SOUS ARRANGEMENT SPECIAL**

F/920/X

L'Autorité compétente française,

Vu la demande présentée par la société **DAHER NUCLEAR TECHNOLOGIES GmbH** par la lettre 0005-SVK-2017-001 du 26 janvier 2017,

Vu le dossier de sûreté Columbian Hi Tech Safety Analysis Report Fot Model UX-30 package Revision 3 de septembre 2014 et la note TN International NTC-15-00157171-000 Revision 1,

Autorise les transports de l'emballage **UX30** chargé du cylindre 30B référencé SAE3394D, non conforme à la norme ISO 7195 et chargé d' UF_6 , dans les conditions définies dans l'annexe 0 ci-jointe, conformément aux prescriptions des règlements, accords ou recommandations ci-après énumérés :

- règlement de transport des matières radioactives de l'Agence internationale de l'énergie atomique, collection normes de sûreté, N°SSR-6, édition de 2012 ;
- accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR) ;
- arrêté du 29 mai 2009 modifié relatif aux transports de marchandises dangereuses par voies terrestres (arrêté TMD) ;

Le présent certificat ne dispense pas l'expéditeur d'observer les prescriptions établies par les autorités des pays à travers ou vers le territoire desquels le colis sera transporté.

La validité du présent certificat expire le : **1^{er} octobre 2017**

Numéro d'enregistrement : **CODEP-DTS-2017-027153**

Montrouge, le 24 Juillet 2017

**Pour le Président de l'ASN et par
délégation,
Le directeur général adjoint
Signé par
Jean-Luc Lachaume**